



Assemblée générale

Distr.: Limitée
16 janvier 2001

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique
Quarantième session
Vienne, 2-12 avril 2001

Ordre du jour provisoire¹

1. Ouverture de la session, élection du Président et adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Questions de l'examen et de la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

¹ Au paragraphe 5 de sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tendant à ce que le Sous-Comité juridique, à sa quarantième session, tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement, inscrive comme questions ordinaires à son ordre du jour les points 3, 4, 5 et 6, examine les points 7 et 8 en tant que thèmes de réflexion ponctuels, et traite le point 9 conformément au plan de travail adopté par le Comité. Au paragraphe 6 de la même résolution, l'Assemblée a noté qu'à sa quarantième session, le Sous-Comité juridique soumettrait au Comité des propositions au sujet des nouveaux points qu'il pourrait examiner à sa quarante et unième session en 2002.

8. Examen du projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques.
9. Examen du concept d'"État de lancement".
10. Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante et unième session du Sous-Comité juridique.

Annotations

1. Ouverture de la session, élection du Président et adoption de l'ordre du jour

À sa quarantième session, en 1997, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est parvenu à un accord sur la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires². Conformément à cet accord, à sa quarante-troisième session, en 2000, le Comité a décidé que Vladimír Kopal (République tchèque) devrait être élu Président du Sous-Comité juridique pour le prochain mandat de trois ans, de 2001 à 2003³.

4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

À sa trente-neuvième session en 2000, le Sous-Comité juridique est convenu que le débat au titre de ce point engloberait l'état des traités, l'examen de leur mise en œuvre et les obstacles à leur acceptation universelle (A/AC.105/738, par. 111).

5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

Lors de l'examen de ce point, les États Membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. Conformément à ce qui a été convenu à la trente-neuvième session du Sous-Comité juridique, les organisations internationales ont été invitées à présenter au Sous-Comité un rapport sur leurs activités.

6. Questions relatives:

- a) **À la définition et à la délimitation de l'espace;**
- b) **Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.**

Au paragraphe 4 de sa résolution 55/122, l'Assemblée générale a noté que, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité juridique à sa trente-neuvième session sur la question des caractéristiques et de l'utilisation de l'orbite

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I, par. 2.

³ Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément n° 20 (A/55/20), par. 12.

des satellites géostationnaires, le Sous-Comité juridique convoquerait à nouveau son groupe de travail chargé de ce point uniquement pour examiner les questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace.

8. Examen du projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques

À sa quarante-troisième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique en 2001, comme point/thème de discussion ponctuel⁴.

9. Examen du concept d'"État de lancement"

Au paragraphe 8 de sa résolution 55/122, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquerait à nouveau son groupe de travail pour examiner cette question.

Conformément au plan de travail adopté par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-deuxième session en 1999, ce point sera examiné par un groupe de travail sur une période de trois ans, à partir de 2000. En 2001, le Sous-Comité examinera le concept d'"État de lancement" tel qu'il figure dans la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et dans la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, lesquelles sont appliquées par les États et les organisations internationales⁵.

⁴ Ibid., par. 166.

⁵ Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/54/20 et Corr.1), par. 114.

Annexe

Organisation des travaux

1. À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité juridique est convenu de continuer à mener ses travaux selon des modalités d'organisation souples afin d'utiliser pleinement les services de conférence disponibles (A/AC.105/738, par. 9).
2. À sa trente-neuvième session, en 1996, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États Membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour^a. Le Comité est également convenu, d'une part, que les points de l'ordre du jour devraient être examinés consécutivement et que la discussion sur un point particulier serait considérée comme close lorsque le dernier intervenant inscrit sur la liste des orateurs aurait pris la parole et, d'autre part, que le Président pourrait proposer la suspension de la discussion sur tel ou tel point, afin que des discussions supplémentaires puissent avoir lieu ultérieurement^b.
3. À l'issue de la séance de l'après-midi du 2 avril 2001 se tiendra un colloque sur les méthodes de règlement pacifique des différends en matière de droit spatial, parrainé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial.
4. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux du Sous-Comité.

Calendrier indicatif

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 2 au 6 avril 2001		
Lundi 2 avril	Point 1. Ouverture de la session, élection du Président et adoption de l'ordre du jour	Point 3. Débat général
	Point 2. Déclaration du Président	
	Point 3. Débat général	Colloque sur les méthodes de règlement pacifique des différends en matière de droit spatial

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20* (A/50/20), par. 169 b).

^b *Ibid.*, par. 169 c).

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 3 avril	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace
Mercredi 4 avril	Point 5. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial	Point 5. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial
Jeudi 5 avril	Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires	Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires
Vendredi 6 avril	Point 7. Sources d'énergie nucléaires	Point 7. Sources d'énergie nucléaires
Semaine du 9 au 12 avril 2001		
Lundi 9 avril	Point 8. Examen du projet de convention d'Unidroit et de l'avant-projet de protocole	Point 8. Examen du projet de convention d'Unidroit et de l'avant-projet de protocole
Mardi 10 avril	Point 9. Examen du concept d'"État de lancement"	Point 9. Examen du concept d'"État de lancement"
Mercredi 11 avril	Point 10. Propositions présentées au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour	Point 10. Propositions présentées au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour
Jeudi 12 avril	Adoption des rapports des groupes de travail sur la définition et la délimitation de l'espace et sur l'examen du concept d'"État de lancement"	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique